|  |
| --- |
| **ANNEE 2018/2019** – DOCUMENTS RELATIFS A L’AFFECTATION DES ACCOMPAGNANTS D’ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP PEC ET AVS / AS EN ECOLES PUBLIQUES – **1° degré**. |
| Objet : affectation année scolaire 2019-2020 |
| A l’attention des directrices ou directeurs : vous avez été informé par mail de l’affectation d’un(e) ou de plusieurs AESH AVS/AS et/ou AESH PEC qui interviendra (ont) sur votre école auprès d’un élève en situation de handicap.   * Les 2 documents ci-dessous relatifs à l’affectation des accompagnants sont à retourner **via le bureau numérique** après la prise de poste de l’accompagnant :   1 - Le formulaire de prise de fonctions ;  2 - La grille d’emploi du temps scolaire Merci de n’utiliser que la grille d’emploi du temps mise à votre disposition sur le bureau numérique pour l’année 2019/2020.  Important : Il n’y pas de période d’essai pour les renouvellements d’affectations.  Lors de leur temps de présence sur l’école, les accompagnants sont placés sous votre autorité fonctionnelle, il vous appartient de signaler immédiatement et par écrit, toute absence, retard ou dysfonctionnement des accompagnants. |